



Réforme fiscale pour la création d'emplois et une économie durable

25/03/2014



COMMUNAUTE



PROSPERITE



PROTECTION



Ivan Van de Cloot

Chief Economist

Selon la Commission européenne, c'est notre pays qui devra réaliser, après Chypre, la plus grande adaptation budgétaire pour stabiliser à long terme la dette et la ramener à un niveau raisonnable. Avec un effort à fournir de plus de 6% du PIB, cela représente bien plus que l'actuel déficit budgétaire. Puisqu'aucun parent ne trouverait normal de vivre à crédit sur le compte de ses enfants encore à naître, comment nous permettrions-nous de le faire en tant que collectivité ? Les politiciens qui n'incluent pas cette réalité dans leur campagne électorale, caressent de dangereuses chimères.

Itinera part de ce constat de réalité mais en l'assortissant d'une bonne dose d'ambition, et regroupe donc ses propositions sous le dénominateur commun de "Réalisme audacieux". C'est précisément parce que les pistes proposées ci-dessous sont basées sur un réalisme budgétaire qu'elles sont réalisables, et à plus d'un égard parfaitement combinables avec certains points de programme des différents partis.

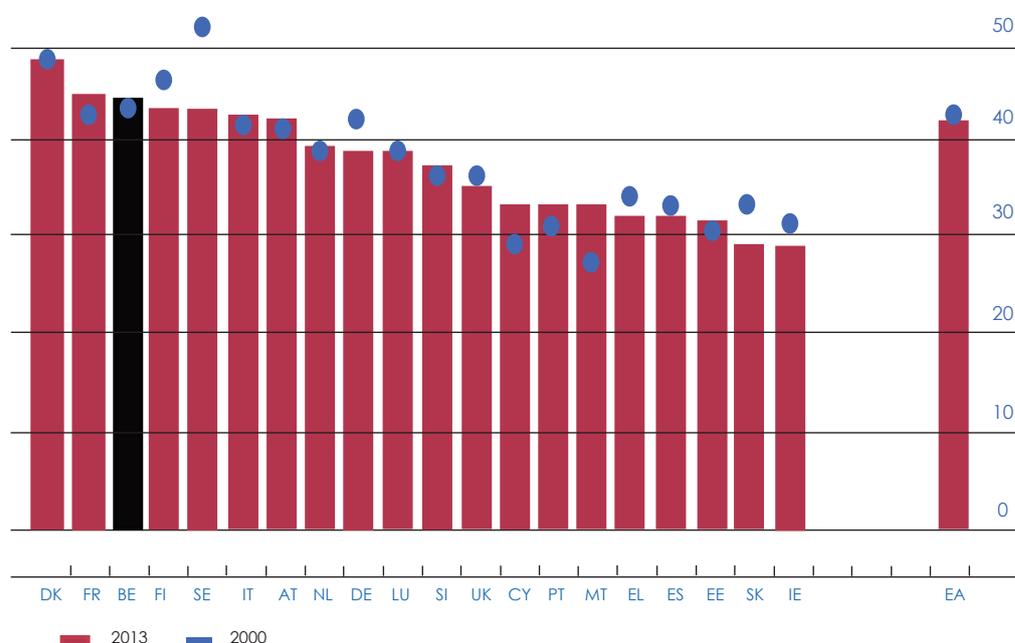
Faire des choix est l'essence même de la politique. Il serait cependant regrettable que les politiciens considèrent la fiscalité uniquement comme un instrument électoral pour engranger des voix. De tels calculs sommaires de l'effet des réformes fiscales sur le pouvoir d'achat permettent d'identifier les gagnants et les perdants à court terme en cas de réforme. L'électeur, de son côté, doit aussi avoir le courage de se demander quelle réforme sert l'intérêt général, et ne pas s'arrêter à ses petits comptes personnels et réducteurs. Le défi qui nous attend est celui d'une fiscalité plus juste, qui génère en toute transparence des stimulants pour notre économie.

Pour qu'il y ait une base suffisante pour supporter une réforme fiscale, il faudra démontrer que la question très importante des charges trop élevées sur le travail est elle aussi abordée. Le degré d'acceptation d'une telle réforme fiscale en profondeur dépendra de façon cruciale de la mesure dans laquelle les moyens seront affectés de façon efficace.

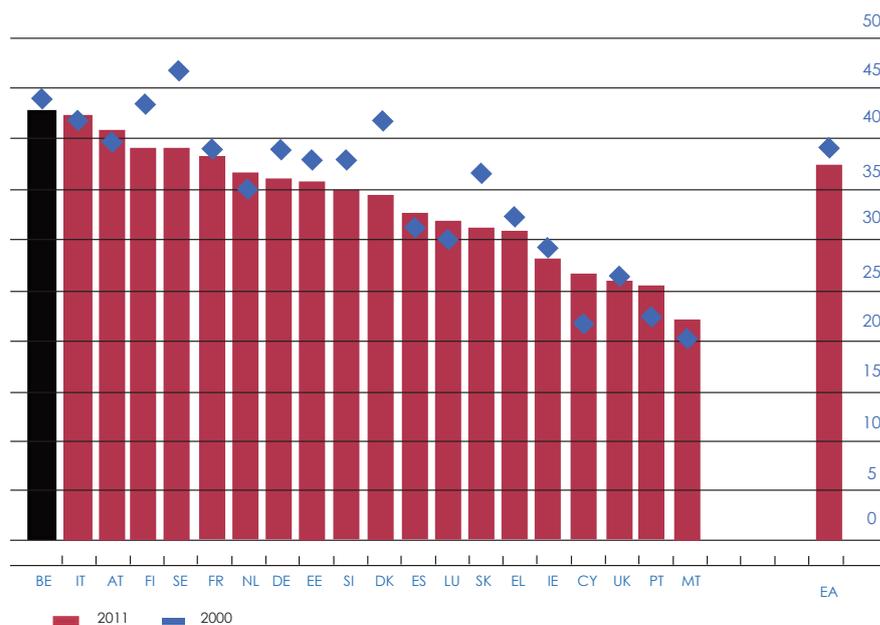
C'est uniquement en abordant la question dans son ensemble que les vrais problèmes pourront être résolus. Commençons donc par

Les recettes fiscales totales en Belgique se situent non moins de 4,7 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de la zone euro. Imposer le travail comme s'il s'agissait d'un bien toxique a non seulement déjà détruit une masse d'emplois, mais nous envoie en outre droit dans le mur si l'on y ajoute les nombreux départs à la pension induits par le vieillissement de la population active.

Graphique : Pression fiscale totale (% PIB)



Graphique : Imposition implicite du travail



Une imposition inefficace

Le coût total de l'imposition peut être calculé comme étant la somme de l'impôt obligatoire, du coût des impôts en termes d'efficacité, et du coût de mise en conformité. Le coût d'efficacité de l'impôt suppose également de façon implicite qu'il existe un coût de bien-être, en plus du coût de l'impôt proprement dit. Considérant la pression fiscale élevée, la composition néfaste de notre mix fiscal (à savoir la pression fiscale sur le travail) et la complexité du système, notre pays dispose d'une belle marge d'amélioration.

Kleven et Kreiner (2006) considèrent que la Belgique a un coût de bien-être très élevé pour chaque euro d'impôt perçu. Chaque euro supplémentaire dépensé par les pouvoirs publics belges coûte en l'occurrence plus du double au contribuable, à savoir 2,14 euros. Il faut oser se demander si la Belgique consacre effectivement ses recettes fiscales à des dépenses très utiles qui justifient ce coût élevé, et si des pays comme la Finlande, le Danemark et la Suède n'y réussissent en fait pas mieux. Étant donné que la méthodologie prend avant tout en compte l'incitation à travailler, c'est une indication de plus que non seulement la pression fiscale a son coût mais aussi que la charge sur le travail est spécifiquement néfaste.

Une amélioration du mix fiscal doit donc également s'accompagner d'une plus grande efficacité des dépenses publiques.

Tableau : Coût marginal des fonds publics

Finlande	2,23	Autriche	1,56
Danemark	2,22	Italie	1,52
Belgique	2,14	Pays-Bas	1,52
Suède	2,08	Irlande	1,45
Allemagne	1,85	UK	1,26
France	1,72		

Source : Kleven et Kreiner (2006), cette valeur estimée pour notre pays est également utilisée dans le modèle PLANET du Bureau fédéral du Plan en Belgique (Desmet, et al., 2008).

Il est tout à fait possible que certaines adaptations fiscales apportent effectivement un gain énorme sur le plan de l'efficacité, mais que cela se fasse au détriment de la capacité de redistribution. Il faut réfléchir alors à la façon de compenser l'effet de redistribution ailleurs dans le système, pour qu'au final cette valeur puisse être conservée. D'où l'importance d'une **approche holistique**.

Proposition 1 : Une réforme de l'impôt pour plus de croissance

Depuis plusieurs années, les chercheurs ont établi un classement cohérent des impôts, depuis ceux qui sont favorables à la croissance jusqu'à ceux qui, au contraire, nuisent à l'économie. Au bas de l'échelle il y a l'impôt des sociétés qui est considéré comme le plus néfaste, et tout en haut l'impôt immobilier considéré comme le moins gênant, en passant par l'impôt sur les personnes et l'impôt sur la consommation.

Dans d'autres pays, la priorité est mise sur la réduction de l'impôt des sociétés en sa qualité d'impôt le plus néfaste. En ce qui concerne la Belgique, vu sa position de départ, l'accent devrait être mis sur un glissement de l'imposition du travail vers un mix fiscal moins néfaste.

Nous plaidons en faveur d'adaptations intelligentes du traitement fiscal des éléments composant le patrimoine. Compte tenu de la difficulté en matière de capitaux à risques, il nous semble important que dans le contexte actuel, le livret d'épargne ne soit pas avantagé par rapport aux autres formes d'investissement susceptibles de jouer un rôle direct dans le financement de nos entreprises. L'imposition d'une valeur ajoutée réalisée dans l'année pourrait constituer un des éléments d'une vision cohérente pour une capitalisation plus durable.

En ce qui concerne l'imposition des biens immobiliers, nous plaidons pour une adaptation des revenus cadastraux par rapport à la réalité. Compte tenu de la problématique de l'abordabilité des habitations, il faut surtout veiller à encourager l'offre de logements neufs. L'institut Itinera propose de réduire progressivement le bonus logement pour les maisons existantes. Les moyens ainsi dégagés pourraient, au moins en partie, être réaffectés à une réduction de la TVA sur le coût de la construction, et ce tant pour les propriétaires-résidents que pour les investisseurs-baillleurs.

Un impôt **récurrent** sur les biens immobiliers est considéré comme le moins nocif pour la croissance économique. Il a déjà été constaté à de très nombreuses reprises que la façon dont les pouvoirs publics stimulent aujourd'hui la possession d'une habitation propre va même jusqu'à générer des effets négatifs. La régionalisation de la politique de déduction de l'habitation, qui permettra aux autorités régionales de revoir le système en place ainsi que les droits d'enregistrement, doit en tout cas être vue comme une opportunité majeure dans ce contexte.

L'imposition immobilière non récurrente (par ex. droits d'enregistrement) doit pour sa part être examinée sérieusement, dans la mesure où elle entrave la mobilité des travailleurs. Le professeur A. Oswald, de l'université de Warwick, répète depuis des années, chiffres à l'appui, que l'immobilité du marché des logements résidentiels joue un rôle important dans l'explication du chômage. Quoi qu'il en soit, une imposition récurrente des biens immobiliers semble de loin préférable à une fiscalité immobilière non récurrente.

Proposition 2: Réduire l'imposition du travail, mais le faire de façon intelligente

Un glissement de la pression fiscale vers d'autres domaines que le travail s'impose. Itinera soutient qu'une réforme fiscale doit être réaliste du point de vue budgétaire. On peut aussi imaginer des réformes judicieuses qui peuvent être neutres sur le plan de la redistribution. Itinera analyse différentes pistes dans les deux dimensions (budget et redistribution).

Les partis politiques mettent, comme on peut le comprendre, l'accent sur les questions qui correspondent à leur profil idéologique. Itinera recommande d'être extrêmement prudent sur le plan de la faisabilité budgétaire, tout en faisant preuve de suffisamment d'audace pour alléger la fiscalité du travail. Pour l'après élections, Itinera demande aux partis d'envisager, en plus de leurs projets fiscaux actuels, un glissement supplémentaire de l'imposition du travail vers la consommation. D'après les calculs d'Itinera, cette opération est budgétairement réalisable sans impact conséquent au niveau de la répartition des revenus.

Avec cette proposition, nous voulons attirer l'attention sur des **pistes de réforme fiscale qui soient budgétairement responsables**, sans être nécessairement néfastes sur le plan de la redistribution. Nous montrons différentes pistes qui ont pour effet de réduire la pression fiscale sur le travail sans grand impact au niveau de la redistribution.

Les propositions avancées par les partis frappent par leur coût élevé. Souvent, les avantages des modifications proposées se concentrent sur certains groupes de revenus. Tandis que les revenus les plus bas ne sont pas concernés par les réductions fiscales proposées parce qu'ils ne paient pas d'impôt. Pourtant, une réforme fiscale peut selon Itinera également générer des avantages pour les déciles les plus bas. Nous proposons à cet effet le système de l'impôt négatif sur le revenu.

Proposition concrète : glissement de l'imposition vers la consommation

Si l'impôt sur le travail est diminué du même montant que les taxes à la consommation sont augmentées, l'imposition totale du citoyen n'augmente pas.

En ce qui concerne la consommation, nous nous basons sur un scénario comprenant une augmentation du tarif TVA de 2 points de pourcentage. En ce qui concerne les taxes environnementales, notamment sur l'énergie, le transport et la pollution, un exercice équivalant à 1% du PIB serait aussi à envisager. La presse spécialisée confirme qu'un tel glissement génère des avantages en matière d'efficacité. La population se demande cependant si ce genre de glissement n'est pas trop coûteux sur le plan de l'équité. Si le supplément de croissance économique que rapporterait cette mesure est investi dans la lutte contre la pauvreté et dans les politiques sociales, alors les résultats en termes d'équité deviennent bien différents des "calculs sommaires" de l'effet direct des réformes fiscales sur le pouvoir d'achat.

Nous démontrons qu'avec l'indexation des salaires, une augmentation de la TVA entraîne moins d'effets sur le plan de la redistribution qu'on ne le pense souvent. Cet argument est dès lors trop souvent formulé. Une augmentation pure et simple de la TVA aura plutôt des effets indésirables sur notre compétitivité,

mais si les avantages budgétaires d'une augmentation de la TVA sont utilisés pour réduire les charges sociales sur le travail, ces effets indésirables ne se manifestent pas.

Réduire le manque à gagner de la TVA

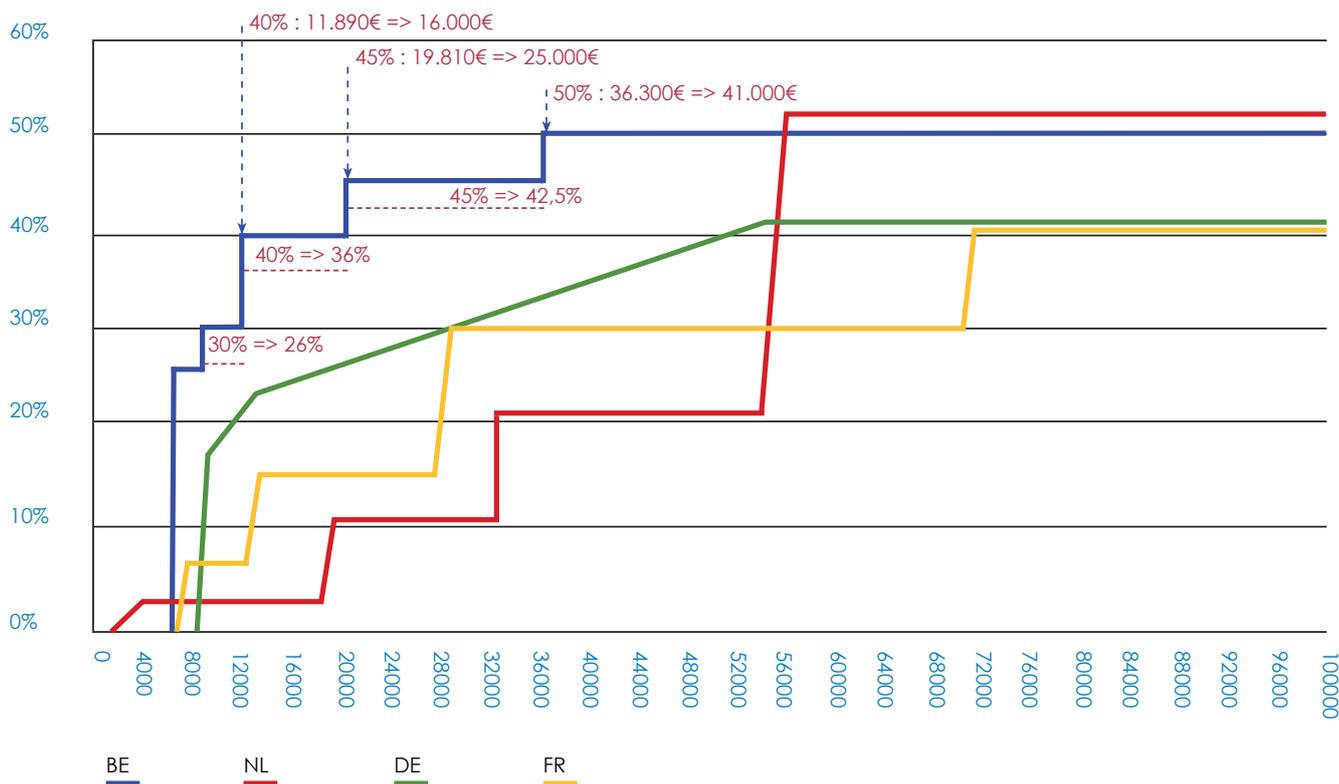
La complexité du système de TVA belge entraîne une perte en recettes fiscales de non moins de 2,8 milliards d'euros. Faire passer le taux de TVA de 12% à 21% représenterait une augmentation des recettes budgétaires de 444 millions d'euros. La redistribution des recettes, calculée selon le coefficient de Gini, changerait à peine (et correspondrait même à une diminution de l'inégalité mesurée de cette façon). Ces recettes permettraient de réduire de 0,65 point de pourcentage le taux de la contribution individuelle à la sécurité sociale. La combinaison des deux mesures n'influencerait pas la redistribution de façon notable (variation maximale de 2 euros par mois au sein d'un décile). Nous avons donc ici un exemple de glissement des charges du travail vers la consommation, par le biais d'une combinaison qui simplifie aussi le système de TVA et n'a qu'un impact minime sur le degré de progressivité du système fiscal.

Une variante plus radicale serait d'imposer à 6% les biens de consommation actuellement exonérés, de porter à 12% le taux de TVA de 6%, et à 21% celui de 12%. Avec les 4,05 milliards que rapporterait l'opération, le taux de cotisation à la sécurité sociale pourrait être réduit de moitié. Une telle combinaison ferait néanmoins baisser de 0,57 point de pourcentage le coefficient de Gini, ce qui représente une perte mensuelle de 40 euros pour les deux déciles les plus bas. Cela impacterait les groupes concernés (mais de façon plutôt limitée) parce qu'étant donné leur degré d'inactivité, ils ne tirent quasi aucun avantage d'une baisse des cotisations sociales.

Le débat politique confirme que l'augmentation rapide et importante du taux d'imposition des personnes pour les salaires relativement modestes crée un mécontentement certain en Belgique.

Une des options politiques envisageables serait de ramener le taux actuel de 30% à 26%, celui de 40% à 36%, et celui de 45% à 42,5%, et de financer l'opération avec une augmentation du taux de TVA de deux points de pourcentage. Le premier décile perd 25 euros (1,6% du revenu équivalent) et le dixième décile gagne 39 euros (+0,36%).

Schémas de l'impôt des personnes en Belgique et dans les pays voisins



Une alternative serait de modifier les barèmes de manière à ce que les contribuables ne se retrouvent plus aussi rapidement dans les tranches d'imposition les plus élevées (voir graphique 8). Une augmentation du taux de TVA de deux points de pourcentage suffit pour n'appliquer le taux de 40% qu'à partir d'un revenu de 16.000 euros (au lieu de 11.890 euros), le taux de 45% à partir d'un revenu de 25.000 euros (au lieu de 19.810 euros), et celui de 50% à partir de 41.000 euros (au lieu de 36.300 euros). L'impact sur la redistribution de l'impôt des personnes reste ici aussi assez limité. Le premier décile perd 25 euros (1,6% du revenu équivalent) et le dixième décile gagne 39 euros (+0,36%).

Une bonne part des propositions formulées par les partis politiques ne tiennent souvent pas compte des ménages à bas revenus, ce qui s'explique évidemment par le fait que ces ménages ne paient de toute façon pas d'impôt. Il est pourtant possible de trouver une solution à cela. Cette situation rejoint le concept assez ancien d'un impôt négatif sur le revenu, qui n'a par le passé suscité qu'un intérêt très modéré en Belgique. Dans un tel système, le service des impôts peut réallouer le revenu. Grâce à cela, la situation fiscale ne deviendra que partiellement moins favorable suite à un passage du 'chômage' au 'travail', ce qui va augmenter l'incitation à travailler. Ceci est confirmé par les chiffres de la pression fiscale (marginale) élevée justement sur les bas salaires. Pour les économistes, cela présente un grand intérêt dans la mesure où les pouvoirs publics disposent ainsi de plus de liberté pour réduire de façon ciblée la pression fiscale sur les revenus les plus bas, sans que cela n'entraîne de changements économiques en leur défaveur ni ne fasse augmenter la charge bureaucratique. Mais ces avantages ne peuvent se concrétiser que si le système remplace un grand nombre des règles existantes.

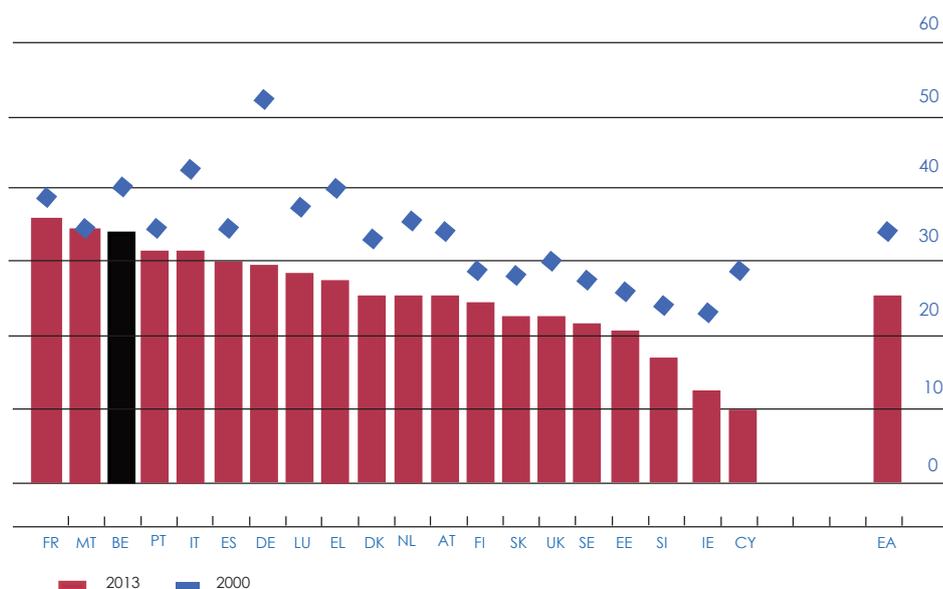
Proposition 3 : Un impôt des sociétés favorisant l'innovation

Nous montrons qu'en dépit des évolutions qu'il a connues (entre autres la déduction des intérêts notionnels), l'impôt des sociétés est historiquement élevé en Belgique, et très haut par rapport au reste du monde. Bien que les études montrent que l'impôt des sociétés navigue en queue du peloton des taxes les plus néfastes, sa diminution n'est pas une priorité. Dans un contexte budgétaire difficile, les entreprises doivent elles aussi payer leur juste part.

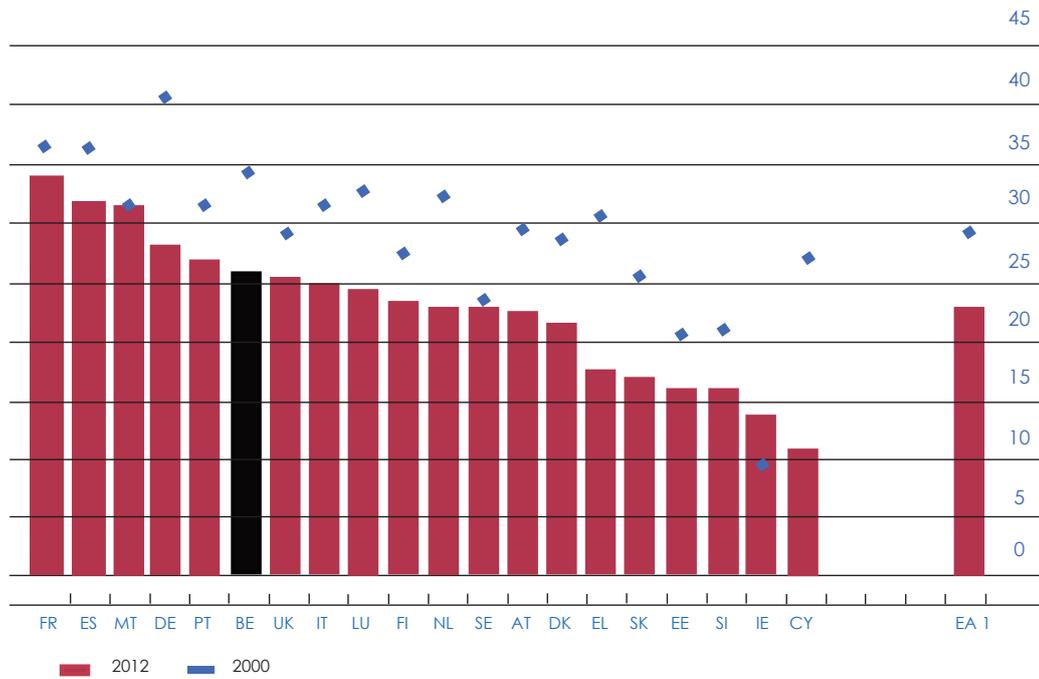
Il arrive trop souvent que les petites sociétés soient opposées aux plus grandes, alors qu'elles sont toutes importantes pour l'économie belge. La création de nouvelles entreprises et la croissance continue des PME sont essentielles pour le renouvellement du tissu économique. **Dans le cadre de l'évaluation des réformes fiscales, il ne faut pas uniquement considérer les risques de délocalisation des activités actuelles, mais aussi penser aux incitants destinés à attirer de nouveaux investissements dans notre pays.**

De manière spécifique, Itinera considère qu'il convient d'enraciner les best practices en matière de fiscalité de l'innovation. Pour que la perception soit correcte, il faut que l'on vérifie si les avantages fiscaux octroyés génèrent réellement de l'innovation, ce qui de nos jours n'est pas systématiquement garanti.

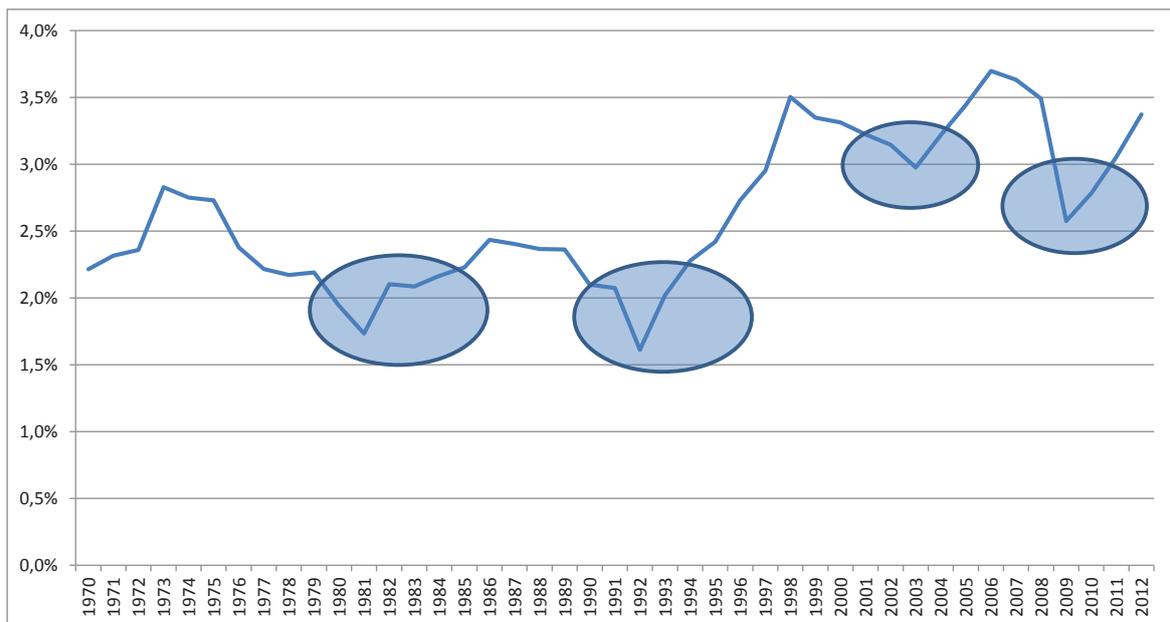
Graphique : Taux de l'impôt des sociétés (%)



Graphique : Taux d'imposition effectif pour le secteur non financier



Graphique : Impôts payés par les sociétés depuis 1970 (% du PIB)



Source : BNB

Nous avons déjà précédemment formulé des propositions relatives au financement de l'innovation et des start-up (Itinera 2014) et à la fiscalité de la recherche et du développement (Itinera 2013). Tout le monde convenant de l'importance de l'innovation dans ce contexte, il faut désormais transformer ces belles paroles en actes.

En 2013, nous avons également évalué les incitants fiscaux en faveur de la R&D sur la base de diverses exigences telles que la simplicité, la transparence, la prévisibilité et le faible niveau des charges administratives. Les deux principaux piliers dans ce contexte sont les salaires des chercheurs et les investissements en R&D. Nous sommes arrivés à la conclusion que, vu son succès, l'exonération du précompte professionnel des chercheurs peut être augmentée. Sur ce plan, cela a certainement du sens d'établir une différenciation sur la base des diplômes pour déterminer le taux d'exonération. Pour veiller à ce qu'il y ait effectivement plus de R&D (principe d'additionnalité), une coordination entre les autorités régionales et fédérales est essentielle. Pour également stimuler les entreprises présentant une faible base imposable (cas typique des jeunes PME novatrices), le solde de l'avantage fiscal peut le cas échéant être simplement versé après plusieurs années successives sans bénéfices suffisants. L'expérience de ce qui se fait à l'étranger nous apprend qu'il est important d'impliquer les entreprises de façon permanente dans le processus politique, afin de pouvoir corriger les mesures et les adapter aux besoins réels. Pour combiner flexibilité et sécurité, nous recommandons d'autoriser la demande de soutien fiscal aussi bien anticipativement qu'ultérieurement. D'autre part, il n'y a aucune raison d'exclure de l'exonération fiscale les entreprises qui sous-traitent des projets de R&D à des universités et des centres de recherches publics. Si notre pays prend au sérieux l'économie de la connaissance, il doit oser prédéfinir un objectif quantitatif. Si l'objectif est de 3% du PIB, cela implique une croissance en volume de 25%.

Proposition 4 : Simplification fiscale par le biais de corbeilles de déduction

*Une plus grande transparence et une recherche de simplification de la fiscalité sont des aspects essentiels de la question. Il est en effet grand temps d'évaluer l'ensemble des déductions fiscales. On constate depuis plusieurs années déjà sur la scène internationale une tendance **à l'élargissement de la base imposable par la suppression de déductions** obtenues dans le passé par toutes sortes de groupes d'intérêt, mais qui ont miné la transparence et la logique du système fiscal. Les revenus ainsi générés pourraient évidemment d'abord être utilisés pour réduire le taux d'imposition et promouvoir de la sorte une certaine éthique fiscale. Ensuite, il faudrait établir un échéancier des objectifs quant au nombre de ménages qui seraient exonérés de l'obligation de déclaration. Il doit être possible de rendre le précompte professionnel libérateur effectif pour des centaines de milliers de ménages en plus. Étant donné l'énorme coût de mise en conformité par rapport au système de TVA, l'allégement doit être une priorité absolue. Une fois sur la scène intracommunautaire, la plupart des entreprises ne doivent plus faire de transactions intermédiaires. Plus de charges, rétrocessions ou financements superflus, ni de contrôles inutiles. Pourquoi ne serait-ce pas possible au niveau du système interne belge ?*

Ce qui frappe le plus lorsqu'on parcourt la liste des déductions, c'est l'interminable inventaire de petites dispositions pour des montants souvent très peu élevés. En d'autres mots, pour les quelques grandes déductions, il en existe d'innombrables petites qui opacifient le système.

Itinera propose de **sabrer radicalement dans le nombre de déductions**. Nous recommandons de regrouper les possibilités de déduction dans des corbeilles. Certes, les déductions ne disparaîtront probablement jamais toutes, mais nous avons aujourd'hui l'opportunité de nous atteler enfin au **regroupement des possibilités de déduction en corbeilles**, comme l'avait suggéré le Conseil supérieur des Finances il y a déjà près de dix ans. Il y aurait trois corbeilles, dont la première couvrirait les biens immobiliers et l'épargne à long terme, la deuxième les dépenses sociales et services aux personnes, et la troisième le cadre de vie. Chaque corbeille contiendrait un montant maximum à déduire, dont l'affectation serait choisie par le contribuable lui-même. Un tel système est beaucoup plus facile à maîtriser sur le plan administratif et budgétaire. Après un certain temps, les pouvoirs publics pourraient supprimer les réductions ou les exonérations rarement utilisées. C'est l'accumulation de toute une série de petits postes de déduction, souvent assez symboliques au demeurant, qui ont au final rendu le système tellement complexe.

Itinera (2011) a déjà suggéré que l'existence d'un régime fiscal distinct pour les pensions peut poser question. Dans quelle mesure est-il justifié qu'une personne qui gagne 2000 euros par mois en travaillant soit imposée plus lourdement qu'un retraité qui perçoit chaque mois une pension de 2000 euros ?

En 2009 déjà, l'OCDE a exhorté la Belgique à réduire progressivement la déduction des intérêts hypothécaires parce que cette dernière entraîne également des augmentations de prix. Les économistes ont compris depuis longtemps que de nombreux avantages fiscaux accordés sur les biens immobiliers se repercutent dans des prix plus élevés, et ne profitent donc pas à l'acheteur. Il n'est probablement pas

souhaitable de procéder à des adaptations brutales, mais le montant de près de 2 milliards d'avantages fiscaux peut sans aucun doute être pour une grande part progressivement supprimé. Des études montrent qu'actuellement, les bénéficiaires de ce système sont rarement les déciles des revenus inférieurs. Si une partie des moyens budgétaires sont utilisés pour stimuler l'offre, l'opération pourrait bien se traduire par un gain de pouvoir d'achat pour de nombreuses personnes dans cette catégorie. Certaines déductions fiscales sont contreproductives, tandis que d'autres pourraient atteindre plus efficacement leur objectif avec une politique alternative.

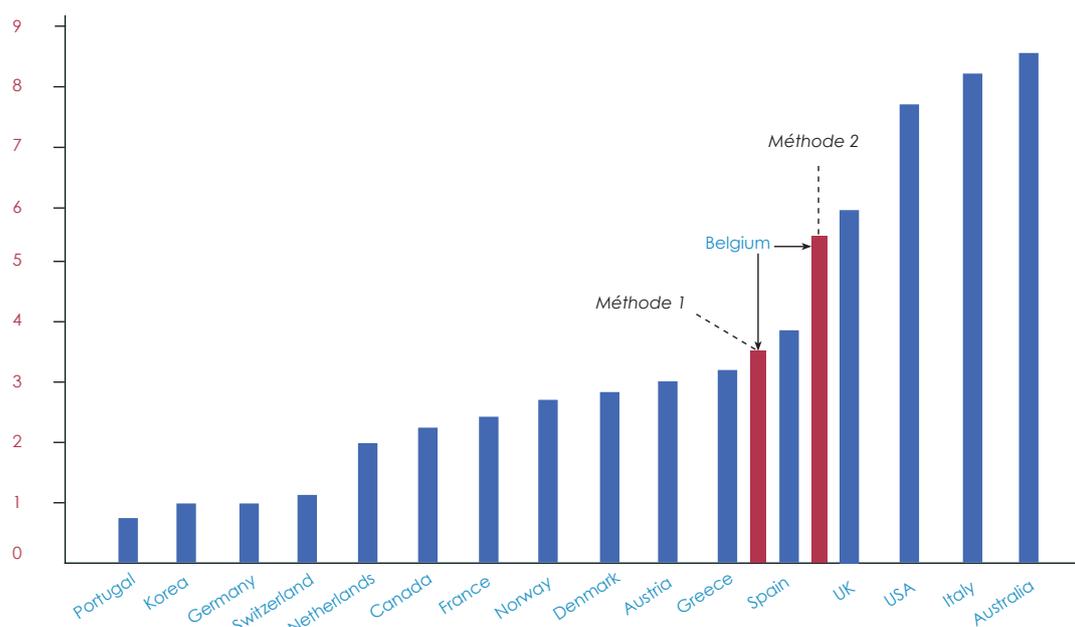
Parmi les aspects essentiels, il y a donc une plus grande transparence et une recherche de simplification de la fiscalité. Cela diminuerait non seulement le coût administratif, mais augmenterait aussi le taux d'acceptation par la population. La composition d'un groupe d'experts pourrait être un instrument particulièrement efficace dans ce contexte.

Tableau : Coût de mise en conformité par rapport au système fiscal : nombre d'heures nécessaires pour satisfaire aux règles fiscales (à gauche) et nombre de paiements de l'impôt (à droite)

Heures	Total	L	CIT	CONS	Payements	Total	L	Profit	Autres
Luxembourg	55	14	19	22	Suède	4	1	1	2
Irlande	80	40	10	30	France	7	2	1	4
Finlande	93	48	21	24	Finlande	8	3	1	4
UK	100	48	27	25	Grèce	8	1	1	6
Suède	122	36	50	36	Portugal	8	1	1	6
Pays Bas	123	64	25	34	Espagne	8	1	1	6
Danemark	130	65	25	40	UK	8	1	1	6
France	132	80	26	26	Allemagne	9	1	2	6
Belgique	160	40	20	100	Irlande	9	1	1	7
Autriche	166	52	47	67	Pays Bas	9	1	1	7
Espagne	167	90	33	44	Danemark	10	1	3	6
Grèce	193	46	78	69	Belgique	11	2	1	8
Allemagne	218	134	41	43	Autriche	12	3	1	8
Italie	269	198	39	32	Italie	15	1	2	12
Portugal	275	116	63	96	Luxembourg	23	12	5	6

Tableau : Principales déductions au niveau de l'impôt des personnes, du précompte professionnel et de l'impôt des sociétés (Coût en millions €)

		Investeringsaftrek	87
		Belastingskrediet O&O	346
Onroerende goederen	2.295	Aftrek octrooi	114
Spaarwezen en krediet	918	Tax shelter audiovisueel	38
Werk	1.092	Totaal fiscale uitgaven	755
Opvang kinderen	149		
Uitgaven energiebesparing	1.150	Uitgedrukte niet verwezenlijkte meerwaarden	348
Giften	62	DBI-aftrek	8674
Vervangingsinkomens	3.158	Aftrek voor risicokapitaal	6160
Totaal fiscale uitgaven	8.866	Vermindering belastingen voor inkomsten van buitenlandse oorsprong met overeenkomst vrijgesteld	397
		Algemeen stelsel	15986
Belastingvrije som	11.873	Bedrijfsvoorheffing	
Beroepskosten	4.262	Bezoldigingen van wetenschappelijke onderzoekers	624
Kinderbijslagen	2.014	Werk (structurele verminderingen)	967
Intrestaftrek (onroerend)	408	Ploegen of nachtarbeid	997
Belastingkrediet kinderen	199	Overwerk	125
Algemeen stelsel	22.678	Sectorale uitzonderingen	119
		Totale fiscale uitgaven bedrijfsvoorheffing	2833

Graphique : Dépenses fiscales (% du PIB)


Proposition 5 : Lutter contre la fraude fiscale et l'érosion fiscale internationale

*Itinera propose de créer une **agence unique de lutte contre la fraude tant fiscale que sociale**. L'intégration de services actuellement dispersés permettra de combattre la fraude de façon beaucoup plus efficace. Par la pratique d'une optimisation extrême, certaines entreprises foulent aux pieds non pas la lettre mais bien l'esprit de la législation fiscale. Pour faire en sorte que les entreprises paient elles aussi leur juste part, il est plus que temps que les gouvernements fassent leur mea culpa et se mettent la pression les uns les autres pour organiser **un régime cohérent de fiscalité internationale des sociétés**. Exemple pourrait être pris sur les évolutions de la fiscalité des personnes physiques. En matière de fiscalité internationale des sociétés, notre pays pourrait insister sur la mise en place d'une coordination internationale, qui fermerait les actuelles portes dérobées du système. Plutôt que d'imposer les multinationales en tant qu'entités distinctes, la Belgique doit défendre un système international de taxation unifié (via ce qu'on appelle le formulary apportionment, ou système de répartition par formule). Les entreprises doivent en outre être encouragées à communiquer, dans leur rapport annuel et autres publications, des **informations sur les impôts qu'elles paient dans le monde entier**.*

En Belgique, la lutte contre la fraude fiscale et sociale est dispersée sur différents départements. Ce morcellement des responsabilités ne favorise pas l'efficacité. Une réforme concrète devrait regrouper l'ensemble des services d'inspection et de contrôle au sein d'une seule et même agence de lutte contre la fraude sociale et fiscale. Le principe appliqué se fonde sur l'efficacité : "1 agence = 1 objectif". Il permet aussi d'éviter la confusion et d'éventuels conflits d'intérêt. Cette agence reçoit un budget des pouvoirs publics sur la base des résultats obtenus. L'agence est complètement indépendante et décentralisée, ce qui autorise une grande flexibilité dans la lutte contre la fraude sociale et fiscale (comme en atteste la réussite de l'AFSCA).

Une autre vertu de cette réforme est que l'organisation interne se prête très bien aux techniques de management modernes. Le personnel a aussi une idée très claire de ce qu'on attend de lui. Il peut s'identifier facilement avec son service, adoptant ainsi un esprit de groupe qui améliore la dynamique de la collaboration et le fonctionnement de l'équipe. Au final, la concentration des activités au sein d'une seule agence investie d'une mission bien précise simplifiera le contrôle démocratique des activités publiques. L'agence est tenue de rendre compte de son fonctionnement au parlement.

Schéma : Proposition par Itinera d'une agence unique de lutte contre la fraude


La situation fiscale ne peut cependant pas être abordée isolément. Notre pays doit lui aussi insister sur une **coordination et un régime cohérent de fiscalité internationale des sociétés**. La pression mise sur les paradis fiscaux pour les personnes physiques confirme qu'un changement est possible dans ce contexte.

L'alternative est une sorte de régime fiscal unifié, avec une répartition des bénéfices dans les différents sites où les activités visées se déroulent réellement. Mais pour ce faire, les différents pays doivent s'accorder sur une formule permettant par exemple de combiner différents critères tels que le personnel, l'actif et le chiffre d'affaires. L'Union européenne pourrait s'inspirer de l'expérience des Américains avec leur méthode de "formulary apportionment". Le fait de fractionner l'imposition d'une multinationale très intégrée sur la base des transactions qu'elle a effectuées donne souvent un résultat très insatisfaisant, en particulier sur le plan de l'équité fiscale. Une répartition équitable de la base imposable sur différentes juridictions n'est en effet pas chose aisée. Il ne suffit en tout cas pas de combiner, comme on le fait actuellement, le principe de l'état de la source et de l'état de résidence. Les entreprises doivent en outre être encouragées à communiquer, dans leur rapport annuel et autres publications, des informations sur les impôts qu'elles paient dans le monde entier. Avec une telle transparence, le débat pourra se dérouler en meilleure connaissance de cause.